



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Logement social

Question écrite n° 17510

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre du logement sur les statistiques concernant les besoins en logements sociaux. Un chiffre d'environ un million de personnes en attente d'un logement a récemment été avancé. Il lui demande comment ce chiffre a été évalué, d'une part, et, d'autre part, si son ministère ne peut pas prévoir un recensement des demandes de logements à partir des inscriptions dans les offices municipaux et départementaux HLM.

Texte de la réponse

Il n'existe aucun système général de recensement des demandes de logements sociaux. L'article R. 441-2 du code de la construction et de l'habitation impose l'inscription de la demande lorsque le demandeur satisfait aux conditions d'accès aux logements sociaux, notamment aux plafonds de ressources. Les demandes doivent être présentées auprès des organismes d'HLM, des communes d'implantation des logements ou des communes de résidence des demandeurs. En outre, des demandes sont également déposées parfois directement auprès des réservataires de logements sociaux (préfectures pour les fonctionnaires et les personnes prioritaires, employeurs pour les salariés). La multiplicité des lieux d'inscription est, comme l'avaient indiqué les débats au sein du groupe de travail présidé par M. Claude Erignac, préfet des Yvelines, une garantie pour les candidats. En revanche, et en l'absence le plus souvent de fichier centralisé de la demande, les doubles comptes sont courants et ne permettent pas de disposer de statistiques fiables. L'estimation, réalisée chaque année par le ministère du logement, après enquête auprès des services déconcentrés, aboutit néanmoins à un chiffre très inférieur à un million de demandes en attente. Il convient d'ajouter que ce chiffre varie sensiblement d'une année à l'autre. La crise économique et, au cours des années 1990-1992, l'insuffisante aide en faveur de l'accès sociale à la propriété ont incité de nombreux locataires à rester dans le parc HLM, provoquant ainsi une montée de la demande. Avec le redémarrage très sensible des PAP fin 1993 et surtout en 1994, et avec l'amélioration de la situation économique, une détente relative en matière de demande de logements locatifs sociaux pourrait se manifester dans le courant 1995.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17510

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1994, page 3982

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5185